

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2020

## Contenu

	<b>Page</b>
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État du surplus accumulé	5
État des flux des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-14
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	15
Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses	16-18
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	19

***Responsabilité de la direction sur les états financiers***

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminée avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité de vérification. Le conseil examine les états financiers internes sur une base trimestrielle et les états financiers vérifiés externes à chaque année. Le comité de vérification examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, White Perkins Associates, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes de vérification, et exprime leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre et complet aux membres du comité de vérification du Conseil scolaire acadien provinciale, au besoin. Le rapport du vérificateur accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provinciale

---

Janine Saulnier, MBA  
Directrice des finances

---

Renaud d'Entremont, CPA, CA  
Coordonnateur des finances

le 27 juin 2020

# Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats et surplus accumulé, des flux des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

-nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

-nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

-nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

-nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

-nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yarmouth, Canada  
le 27 juin 2020

*White Perkins Associates*  
Comptables professionnels agréés

# Conseil scolaire acadien provincial

## État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars

2020

2019

### Actifs financiers

#### Encaisse

Encaisse	6,119,506 \$	6,259,564 \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1,406,972	1,219,775

#### Sommes à recevoir

Province de la Nouvelle-Écosse	14,747,328	14,785,066
Gouvernement du Canada	2,284,564	2,158,655
Autres	500,952	225,953

#### Total des actifs financiers

<b>25,059,322 \$</b>	<b>24,649,013 \$</b>
----------------------	----------------------

### Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs	3,305,479 \$	2,600,509 \$
-------------------------------	--------------	--------------

#### Sommes à payer

Province de la Nouvelle-Écosse	68,424	21,967
Gouvernement du Canada	3,356	2,000
Municipalités	25,276	19,033
Autres	66,073	49,409

Charges à payer	2,613,869	2,228,760
-----------------	-----------	-----------

Avantages postérieurs (Note 5)	9,509,437	9,419,946
--------------------------------	-----------	-----------

Revenus reportés	6,923,236	8,365,507
------------------	-----------	-----------

Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite (Note 7)	594,310	773,530
--	---------	---------

#### Total des passifs financiers

<b>23,109,460</b>	<b>23,480,661</b>
-------------------	-------------------

#### Actifs financiers net

<b>1,949,862</b>	<b>1,168,352</b>
------------------	------------------

### Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)	503,342	534,568
----------------------------	---------	---------

Frais payés d'avance	35,564	35,778
----------------------	--------	--------

#### Total des actifs non financiers

<b>538,906</b>	<b>570,346</b>
----------------	----------------

Surplus (déficit) accumulé affecté – fonds générés par les écoles	1,406,972	1,219,775
---	-----------	-----------

Surplus (déficit) accumulé affecté - amortissement capital	503,342	534,569
--	---------	---------

Surplus (déficit) accumulé non affecté	578,454	(15,646)
--	---------	----------

#### Surplus accumulé (Note 1)

<b>2,488,768 \$</b>	<b>1,738,698 \$</b>
---------------------	---------------------

#### Engagements (Note 8)

Événements postérieurs à la date des états financiers (Note 9)

Ratifié au nom du Conseil scolaire

\_\_\_\_\_ président

\_\_\_\_\_ membre du Conseil

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

4



## Conseil scolaire acadien provincial

### État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2020		2019
	12 mois Budget	12 mois Actuel	12 mois Actuel
<b>Revenus</b>			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	89,950,000 \$	90,069,622 \$	84,600,568 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	6,310,000	4,277,211	4,617,289
Allocations des conseils municipaux (Annexe A)	1,075,000	837,406	739,999
Autres revenus (Annexe A)	3,000,000	3,100,356	2,974,165
<b>Total des revenus</b>	<b>100,335,000</b>	<b>98,284,595</b>	<b>92,932,021</b>
<b>Dépenses</b>			
Gouvernance du conseil scolaire (Annexe B)	500,000	471,990	468,351
Bureau de la direction général (Annexe B)	1,650,000	1,463,881	1,816,713
Services des finances (Annexe B)	775,000	742,258	720,184
Service de ressources humaines (Annexe B)	700,000	676,498	613,069
Services scolaires (Annexe B)	68,355,000	67,132,950	61,805,079
Service des opérations (Annexe B)	17,000,000	18,925,559	19,789,808
Init du CSAP (Annexe B)	1,500,000	1,119,761	1,203,739
Élaboration de programmes (Annexe B)	1,140,000	959,077	999,207
CPRP (Annexe B)	715,000	691,164	678,548
Programme de prématernelle (Annexe B)	5,250,000	2,989,101	1,975,443
Fonds générés par les écoles	2,750,000	2,362,286	2,653,860
<b>Total des dépenses</b>	<b>100,335,000</b>	<b>97,534,525</b>	<b>92,724,001</b>
<b>Surplus annuel</b>	<b>- \$</b>	<b>750,070 \$</b>	<b>208,020 \$</b>

### État du surplus accumulé

Exercice clos le 31 mars	2020	2019
Surplus accumulé, au début de l'exercice	1,738,698 \$	1,530,678 \$
Surplus annuel	750,070	208,020
Surplus accumulé, à la fin de la période	<b>2,488,768 \$</b>	<b>1,738,698 \$</b>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

---

## Conseil scolaire acadien provincial

### État des flux des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2020	2019
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
<b>Actifs financiers nets, au début de l'exercice</b>	<b>1,168,352 \$</b>	916,049 \$
<b>Changements durant l'exercice</b>		
Surplus annuel	750,070	208,020
Amortissement des immobilisations	31,226	35,419
Diminution des frais payés d'avance	214	8,864
<b>Augmentation des actifs financiers net</b>	<b>781,510</b>	252,303
<b>Actifs financiers nets, à la fin de la période</b>	<b>1,949,862 \$</b>	1,168,352 \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.



---

## Conseil scolaire acadien provincial

### États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2020	2019
<b>Transactions opérationnelles</b>		
Surplus annuel	750,070 \$	208,020 \$
Amortissement	31,226	35,419
Sommes à recevoir	(363,170)	3,032,670
Dépenses payées d'avance	212	8,864
Sommes à payer	1,071,070	(3,633,507)
Revenus reportés	(1,442,270)	2,391,420
	<u>47,138</u>	<u>2,042,885</u>
<b>Augmentation de trésorerie</b>	<b>47,138</b>	<b>2,042,885</b>
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>	<u><b>7,479,340</b></u>	<u>5,436,455</u>
<b>Encaisse, à la fin de la période</b>	<u><u><b>7,526,478 \$</b></u></u>	<u><u>7,479,340 \$</u></u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

---

# Conseil scolaire acadien provincial

## Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

---

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, comme le stipule la Loi sur l'éducation avec 18 conseillers scolaires élus. Le Conseil fournit une gamme de services et programmes d'enseignement français langue première du niveau maternelle à 12e dans les écoles publiques de la Province de la Nouvelle-Écosse y inclut le programme prématernelle. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

### 1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

#### Conventions comptables significatives

##### Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le Ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

##### Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés tels qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères ont été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

---

# Conseil scolaire acadien provincial

## Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

---

### 1. Conventions comptables (suite)

#### Dépenses

Les dépenses sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

#### Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

#### Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

#### Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements, les créditeurs, et les montants liés aux personnes apparentées. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable.

#### Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

#### Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

#### Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

#### Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

---

# Conseil scolaire acadien provincial

## Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

---

### 1. Conventions comptables (suite)

#### Surplus accumulé

Le surplus accumulé représente les actifs du Conseil moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé du surplus et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil. Le surplus accumulé est comptabilisé comme suit :

#### Actifs non-financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique et logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et mis à la disposition des centres régionaux d'éducation et du Conseil sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des centres régionaux d'éducation et du Conseil.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

---

### 2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée pendant l'année fiscale 2019-2020 de 809 000 \$ (2018-2019 – 737 000 \$), avec la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC). En date du 31 mars 2020, cette ligne de crédit était nulle (2019 – nulle). Cette ligne de crédit à un taux d'intérêt préférentiel moins 0,75 % garantie par la province de la Nouvelle-Écosse.

---

# Conseil scolaire acadien provincial

## Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

---

### 3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan sont incluses dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

---

### 4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 220 670\$ (197 255 \$ en date du 31 mars 2019) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2020. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

---

### 5. Avantages postérieurs à l'emploi

#### Congés de maladie accumulés

Les employés admissibles ont droit à un nombre prescrit de jours de congé de maladie pour utilisation pendant leur période d'emploi. La province de la Nouvelle-Écosse a préparé une estimation, basé d'une évaluation actuarielle, des congés de maladie accumulés pour le personnel enseignant et non enseignant de tous les centres régionaux d'éducation de la province et du Conseil et a assumé la responsabilité du financement de ce passif.

Les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser dans leurs états financiers respectifs le passif et le recouvrement compensatoire de la province de la Nouvelle-Écosse, ainsi que les modifications annuelles du nombre accumulé de congés de maladie pour le personnel enseignant et non enseignant.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Le montant inclus pour les congés de maladie cumulés des enseignants:	<b>8,880,003 \$</b>	8,883,491 \$
Le montant inclus pour les congés de maladie cumulés des non-enseignants:	<b>629,434 \$</b>	536,455 \$
	<b><u>9,509,437 \$</u></b>	<u>9,419,946 \$</u>

### 6. Transaction non allouée

Le CSAP utilise des écoles appartenant à la province ou des écoles que la province a loué. La province ne facture pas le loyer de ces écoles au Conseil scolaire acadien provincial. En raison de difficulté à déterminer leur juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Cette année le Conseil a aussi loué une école pour un montant nominal par année. En raison de difficulté à déterminer la juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

---

# Conseil scolaire acadien provincial

## Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

---

### 7. Régime de retraite

#### Indemnités de départ

Les employés admissibles reçoivent une indemnité de départ à la fin d'emploi, lorsqu'ils ont droit à une pension acquise, en vertu des contrats entre les syndicats et le Conseil scolaire acadien provincial et ses prédécesseurs. Les contrats prescrivent les formules utilisées dans le calcul de l'attribution du service ainsi que la période sur laquelle le paiement doit être effectué. L'admissibilité est gelé au 1 avril 2015.

La province de la Nouvelle-Écosse a assumé la responsabilité du paiement des indemnités de départ aux employés qualifiés, mais les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser le passif projeté à l'égard de ces primes pour services rendus. Le passif prévu est compensé par une créance correspondante de la province. Le montant du passif prévu a été déterminé par le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, sur la base d'une évaluation actuarielle.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Le montant inclus pour les indemnité de départ des enseignants:	<b>316,602 \$</b>	404,438 \$
Le montant inclus pour les indemnité de départ des non-enseignants:	<b>277,708 \$</b>	369,092 \$
	<b>594,310 \$</b>	773,530 \$

---

### 8. Engagements

#### Service de transport

Le Conseil a renouvelé son contrat pour le service de transport jusqu'au 30 juin 2022. Le coût annualisé approximatif de ce contrat par année est le suivant:

2020-2021	5,780,900 \$
2021-2022	6,139,388 \$

Le prix du contrat fluctuera en fonction de diverses dispositions de l'entente, y compris le nombre d'autobus scolaires et les prix du carburant, ainsi que les variations de l'indice des prix à la consommation.

#### Programme pré-maternelle

Le Conseil a conclu des contrats annuel pour des services du programme pré-maternelle jusqu'au 30 juin 2020. Le coût mensuel approximatif de ce contrat est le suivant:

Avril 2020	106,738 \$
Mai 2020	106,738 \$
Juin 2020	106,738 \$

#### Location

Le Conseil a un contrat prolongé pour la location du bureau central jusqu'à le 31 août 2027. Le coût annuel approximatif de ce contrat est 121,869 \$

---

# Conseil scolaire acadien provincial

## Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

---

### 9. Évènements postérieurs à la date des états financiers

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé et la propagation du virus a gravement affecté de nombreuses économies du monde entier. La province de la Nouvelle-Écosse a déclaré l'état d'urgence provincial le 22 mars 2020 et toutes les écoles publiques de la province ont été fermées le 23 mars 2020. La fermeture est demeurée en vigueur pour la durée de l'année scolaire 2019-2020. Le Conseil a également pris des mesures importantes pour suivre les protocoles de la santé publique, notamment la fermeture des bureaux au public, l'éloignement social et la limitation des déplacements non essentiels. Malgré la fermeture des écoles publiques, un plan de continuité de l'apprentissage a été mis en place pour les élèves et tous les employés permanents et employés occasionnels à long terme ont continué d'être payés.

Le Conseil a évalué sa capacité à poursuivre son exploitation. L'impact financier et opérationnel sur les opérations futures est inconnu car la situation est dynamique et la durée des impacts n'est pas connue pour le moment. Cependant, au moment de la date des états financiers, rien n'indique que le Conseil aura de la difficulté à répondre aux besoins de trésorerie ou à recouvrer les comptes débiteurs et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance continuera de fournir des fonds au Conseil.

---

### 10. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2020, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 406 972 \$ (1 219 775 \$ en date du 31 mars 2019) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les dépenses générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

# Conseil scolaire acadien provincial

## Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

### Fonds générés par les écoles

	le 31 mars 2019 solde <u>d'ouverture</u>	<u>Additions</u>	<u>Déboursés</u>	le 31 mars 2020 <u></u>
Centre scolaire de la Rive-Sud	29,611 \$	87,824 \$	77,901 \$	39,533 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	17,758 \$	69,241 \$	73,996 \$	13,003 \$
École acadienne de Pomquet	35,728 \$	101,874 \$	101,309 \$	36,292 \$
École acadienne de Truro	86,056 \$	136,760 \$	142,177 \$	80,639 \$
École Beaubassin	27,473 \$	101,099 \$	91,525 \$	37,047 \$
École Beau-Port	86,560 \$	68,697 \$	72,326 \$	82,932 \$
École Belleville	40,298 \$	112,366 \$	111,697 \$	40,967 \$
École Bois-Joli	10,361 \$	58,741 \$	49,105 \$	19,997 \$
École des Beaux-Marais	53,269 \$	128,064 \$	90,064 \$	91,268 \$
École du Carrefour	44,094 \$	125,563 \$	87,042 \$	82,616 \$
École du Grand-Portage	14,199 \$	44,028 \$	41,799 \$	16,428 \$
École Joseph-Dugas	25,648 \$	93,614 \$	78,107 \$	41,155 \$
École Mer et Monde	22,712 \$	184,084 \$	116,354 \$	90,442 \$
École NDA	181,453 \$	186,816 \$	180,326 \$	187,944 \$
École Pubnico-Ouest	67,785 \$	92,236 \$	99,498 \$	60,523 \$
École Rose-des-Vents	31,525 \$	26,093 \$	22,577 \$	35,040 \$
École secondaire de Clare	110,128 \$	202,792 \$	215,139 \$	97,781 \$
École secondaire de Par-en-Bas	137,365 \$	308,577 \$	301,759 \$	144,182 \$
École secondaire du Sommet	115,484 \$	238,039 \$	236,185 \$	117,338 \$
École Stella-Maris	64,494 \$	115,521 \$	99,082 \$	80,932 \$
École Wedgeport	17,775 \$	67,454 \$	74,317 \$	10,911 \$
	<u>1,219,775 \$</u>	<u>2,549,482 \$</u>	<u>2,362,286 \$</u>	<u>1,406,972 \$</u>



# Conseil scolaire acadien provincial

## Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

2020

2019

	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
<b>Province de la Nouvelle-Écosse</b>			
Fonctionnement	65,565,900 \$	65,683,443 \$	63,070,639 \$
Affectés	15,307,300	16,232,206	12,165,147
Autres	7,576,800	7,125,518	6,523,718
Récupération - province N.-É.	1,500,000	1,028,455	2,841,064
	<u>89,950,000 \$</u>	<u>90,069,622 \$</u>	<u>84,600,568 \$</u>
<b>Gouvernement du Canada</b>			
Fonds minoritaires	150,000 \$	123,489 \$	139,030 \$
Projets, stratégies, autres	6,160,000	4,153,722	4,478,259
	<u>6,310,000 \$</u>	<u>4,277,211 \$</u>	<u>4,617,289 \$</u>
<b>Allocation des conseils municipaux</b>			
Affectés	1,075,000 \$	837,406 \$	739,999 \$
	<u>1,075,000 \$</u>	<u>837,406 \$</u>	<u>739,999 \$</u>
<b>Autres revenus</b>			
Générés par le Conseil	85,000 \$	135,486 \$	84,851 \$
Frais (recouvrement) de scolarité	10,000	(7,040)	42,185
Location	12,000	11,000	13,800
Intérêts	133,000	150,017	137,268
Remboursement – non gouvernemental	-	254,219	18,977
Dons	10,000	7,192	29,562
Fonds générés par les écoles	2,750,000	2,549,482	2,647,522
	<u>3,000,000 \$</u>	<u>3,100,356 \$</u>	<u>2,974,165 \$</u>

# Conseil scolaire acadien provincial

## Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars

2020

2019

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
<b>Gouvernance du Conseil scolaire</b>			
Avantages sociaux	22,263 \$	23,124 \$	34,097 \$
Déplacement & formation	123,020	94,801	111,823
Fournitures, matériaux & équipement	13,214	36,843	12,011
Honoraires & salaires	333,167	305,741	302,843
Services professionnels	8,336	11,481	7,577
	<u>500,000 \$</u>	<u>471,990 \$</u>	<u>468,351 \$</u>
<b>Bureau de la direction général</b>			
Avantages sociaux	62,647 \$	57,514 \$	49,493 \$
Déplacement & formation	209,261	131,338	164,601
Frais professionnels	259,492	228,012	720,172
Fournitures, matériaux & équipement	281,347	310,954	222,271
Salaires	837,253	736,063	660,176
	<u>1,650,000 \$</u>	<u>1,463,881 \$</u>	<u>1,816,713 \$</u>
<b>Services des finances</b>			
Avantages sociaux	122,553 \$	112,310 \$	114,809 \$
Déplacement & formation	21,772	19,879	15,745
Fournitures, matériaux & équipement	38,800	32,093	39,748
Salaires	556,041	543,937	516,398
Services professionnels	35,834	34,039	33,484
	<u>775,000 \$</u>	<u>742,258 \$</u>	<u>720,184 \$</u>
<b>Services de ressources humaines</b>			
Avantages sociaux	71,808 \$	97,474 \$	63,225 \$
Déplacement & formation	66,129	39,454	54,979
Fournitures, matériaux & équipement	52,819	51,575	59,714
Salaires	509,244	487,995	435,151
	<u>700,000 \$</u>	<u>676,498 \$</u>	<u>613,069 \$</u>
<b>Services scolaires - écoles</b>			
Avantages sociaux	12,206,830 \$	12,097,402 \$	11,740,824 \$
Déplacement & formation	1,569,827	1,562,745	1,450,713
Fournitures, matériaux & équipement	3,927,963	4,969,913	3,078,349
Salaires	50,514,542	48,434,429	45,407,061
Services professionnels	135,838	68,461	128,132
	<u>68,355,000 \$</u>	<u>67,132,950 \$</u>	<u>61,805,079 \$</u>
<b>Opérations - admin</b>			
Avantages sociaux	77,254 \$	82,640 \$	74,468 \$
Déplacement & formation	73,282	58,635	70,641
Fournitures, matériaux & équipement	13,269	14,180	12,791
Salaires	386,195	404,380	372,276
	<u>550,000 \$</u>	<u>559,835 \$</u>	<u>530,176 \$</u>

# Conseil scolaire acadien provincial

## Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars

2020

2019

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
<b>Opérations - maintien</b>			
Amortissement	26,276 \$	25,979 \$	27,347 \$
Avantages sociaux	365,848	462,879	385,124
Fournitures, matériaux & équipement	752,781	1,071,075	1,508,615
Location	210,000	229,628	204,006
Réparation et entretien	1,603,055	1,603,505	3,168,355
Salaires	1,632,981	1,933,078	1,636,787
Services à contrat	355,892	971,636	758,955
Services publics	2,153,167	2,252,305	2,240,876
	<u>7,100,000 \$</u>	<u>8,550,085 \$</u>	<u>9,930,065 \$</u>
<b>Opérations - transport</b>			
Amortissement	8,394 \$	5,248 \$	8,073 \$
Avantages sociaux	308,752	331,502	296,949
Déplacement & formation	52,017	43,334	50,029
Fournitures, matériaux & équipement	1,009,342	1,042,231	952,736
Salaires	1,297,253	1,436,597	1,213,287
Transport à contrat	6,024,242	6,359,271	6,193,945
	<u>8,700,000 \$</u>	<u>9,218,183 \$</u>	<u>8,715,019 \$</u>
<b>Opérations - techno</b>			
Avantages sociaux	81,484 \$	76,936 \$	77,039 \$
Déplacement & formation	29,846	25,202	28,218
Fournitures, matériaux & équipement	212,207	183,820	200,633
Salaires	326,463	311,498	308,658
	<u>650,000 \$</u>	<u>597,456 \$</u>	<u>614,548 \$</u>
<b>Initiative du CSAP</b>			
Avantages sociaux	191,622 \$	168,877 \$	164,371 \$
Déplacement & formation	94,439	97,999	75,786
Fournitures, matériaux & équipement	92,210	61,722	74,051
Salaires	987,497	757,950	781,811
Services professionnels	134,232	33,213	107,720
	<u>1,500,000 \$</u>	<u>1,119,761 \$</u>	<u>1,203,739 \$</u>
<b>Élaboration de programme</b>			
Avantages sociaux	64,213 \$	50,734 \$	56,480 \$
Déplacement & formation	131,749	89,043	124,545
Fournitures, matériaux & équipement	82,466	49,632	63,288
Salaires	861,572	769,668	754,894
	<u>1,140,000 \$</u>	<u>959,077 \$</u>	<u>999,207 \$</u>

# Conseil scolaire acadien provincial

## Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars

2020

2019

	<u>12 mois</u> <u>Budget</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>	<u>12 mois</u> <u>Actuel</u>
<b>CPRP</b>			
Avantages sociaux	76,167 \$	77,329 \$	72,977 \$
Déplacement & formation	18,105	15,696	17,346
Fournitures, matériaux & équipement	83,921	70,154	80,329
Salaires	536,807	527,985	507,896
	<u>715,000 \$</u>	<u>691,164 \$</u>	<u>678,548 \$</u>
<b>Programme de prématernelle</b>			
Avantages sociaux	300,000 \$	275,932 \$	188,571 \$
Déplacement & formation	50,000	25,012	17,729
Fournitures, matériaux & équipement	400,000	346,989	106,808
Salaires	2,400,000	1,106,185	835,314
Services à contrat	2,100,000	1,234,983	827,021
	<u>5,250,000 \$</u>	<u>2,989,101 \$</u>	<u>1,975,443 \$</u>

## Conseil scolaire acadien provincial

### Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars	2020	2019
	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>Coûts des immobilisations</b>		
Solde, au début de l'exercice	908,734 \$	908,734 \$
Solde, à la fin de la période	<u>908,734 \$</u>	<u>908,734 \$</u>
<b>Amortissement cumulé</b>		
Solde, au début de l'exercice	374,166 \$	338,746 \$
Amortissement	31,226	35,420
Solde, à la fin de la période	<u>405,392</u>	<u>374,166</u>
<b>Valeur comptable nette</b>	<u>503,342 \$</u>	<u>534,568 \$</u>
<b>Valeur comptable nette</b>		
Solde, au début de l'exercice	534,568 \$	569,988 \$
Solde, à la fin de la période	<u>503,342</u>	<u>534,568</u>
<b>Augmentation (diminution) dans la valeur comptable nette</b>	<u>31,226 \$</u>	<u>35,420 \$</u>